Nations Unies S/PV.5684



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5684e séance

Vendredi 25 mai 2007, à 16 h 15

New York

Président :	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Mbou-Mylondo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	Mme Tincopa
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

07-35951 (F)

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de la photocopie d'une lettre datée du 23 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour. La lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2007/307.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se félicite de la transmission du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour, qui contient des recommandations concernant le mandat et la structure de l'opération, des détails concernant les différentes composantes de l'opération envisagée et leurs fonctions respectives et rend compte des efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer le processus de paix au Darfour et renforcer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).
>
> Le Conseil note que l'accord entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies illustré par ce rapport conjoint est un pas important dans l'approche globale du processus de paix au Darfour, qui consiste notamment à relancer le processus politique, à renforcer le cessez-le-feu et à mettre en œuvre l'approche à trois phases du maintien de la paix devant aboutir à l'opération hybride Union africaine-ONU.
>
> Le Conseil demande que les dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan soient pleinement mis en œuvre sans tarder et que le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride soit examiné et qu'il y soit donné suite immédiatement. Le Conseil de sécurité exige en outre que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations internationales, appuient le processus politique, mettent fin aux violences contre les civils et aux attaques contre les soldats de la paix et facilitent les secours humanitaires. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/15.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.